



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRUSON

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt-quatre du mois de juillet à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Président du CCAS de Gruson, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du CCAS et de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Date de la convocation : 18/07/2020

Présents : Olivier TURPIN, Président – Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Alain DUFRENE, Marie-Annick NOUAUX, Marie-France DEVENDEVILLE, Aimé DUQUENNE – Administrateurs.

Excusés : Valère CARETTE qui donne pouvoir à Philippe SIMOENS

Secrétaire de séance : Hélène HEROGUER

DELIBERATION N° 2020/1 – APPROBATION DE L'OCTROI DE SECOURS EXCEPTIONNELS AUX ADMINISTRÉS PAR LE PRÉSIDENT DU CCAS

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par : 9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, **approuve** l'octroi de secours exceptionnels aux administrés par le Président du CCAS.

DELIBERATION N° 2020/2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par : 9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, **approuve** le Compte de Gestion 2019.

DELIBERATION N° 2020/3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par : 8 voix pour (Aimé DUQUENNE, Maire sortant n'a pas pris part au vote) – 0 voix contre – 0 abstention, **approuve** le Compte Administratif 2019.

DELIBERATION N° 2020/4 – APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par : 9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, **approuve** l'affectation du résultat.

DELIBERATION N° 2020/5 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION EOLLIS

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par : 9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, **approuve** l'attribution d'une subvention à l'Association EOLLIS.

DELIBERATION N° 2020/6 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION 3 AG

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par : 9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, **approuve** l'attribution d'une subvention à l'Association 3 AG.

DELIBERATION N° 2020/7 – BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par : 9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, **approuve** le Budget Primitif 2020.

Monsieur le Président lève la séance à 17 heures 30

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les ans, mois et jour susdits.

Pour copie conforme,

Le Président du CCAS
Olivier TURPIN